Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

DEPUIS 1993 / ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER

Québec

Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

DEPUIS 1993 / ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18e étage, bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-72809-2 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-72810-8 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'année 2013-2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

François Blais
Québec, avril 2015

François Blais
Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* qui, conformément à la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, contient un bref rapport des activités de la Commission se terminant au 30 juin 2014.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs prévus au *Plan stratégique 2012-2017* ainsi que des activités inscrites au plan de travail annuel de la Commission. En vertu des règles gouvernementales en vigueur, la Commission présente dans son rapport les modifications qu'elle a apportées à son plan stratégique au cours de l'année. Elle fait également état des travaux réalisés dans le cadre de la mise en place de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Cette opération sera au cœur des activités de la Commission pour les cinq prochaines années et a entraîné des ajustements importants dans les pratiques des collèges et dans celles de la Commission. À cet égard, des efforts remarquables ont été consentis de part et d'autre pour établir les meilleures conditions de réussite possible afin que cet exercice soit utile et profitable aux collèges et qu'il favorise l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement au bénéfice des étudiants.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi ses travaux relatifs à trois autres opérations en cours, à savoir celles portant sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite des collèges publics et privés subventionnés ainsi que l'opération sur l'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés, incluant l'évaluation d'un programme. De plus, la Commission a continué d'examiner les politiques, les plans et les rapports de suivi à ses recommandations que les collèges lui transmettent pour évaluation.

Enfin, la Commission a rendu publics, en juin 2014, les résultats de la tournée des collèges amorcée en décembre 2013. En allant ainsi à leur rencontre vingt ans après le début de ses activités, elle a voulu établir un portrait du développement de la culture d'évaluation dans chacun d'entre eux et mesurer l'impact de ses travaux à cet égard. Les résultats de cette tournée sont probants et confirment que les collèges ont acquis l'expérience nécessaire pour entreprendre l'autoévaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité respectif. Ce qui conforte d'ailleurs la Commission dans le choix qu'elle a fait d'aller dans cette direction.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du personnel de la Commission pour la qualité du travail accompli ainsi que toutes les personnes qui ont participé lorsqu'invitées à nos travaux à titre d'experts ou de membres des comités consultatifs. Leur engagement et leur participation remarquables ont contribué à la réalisation de notre mandat.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Céline Durand
Québec, avril 2015

Table des matières

Fiabilité des données et des contrôles afférents ... 7

Chapitre 1 - La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ... 9

Présentation de la Commission ... 9

Vision ... 9

Mission et valeurs ... 9

Mandat ... 9

Composition et structure organisationnelle ... 10

Approche et processus d'évaluation ... 10

Approche privilégiée ... 10

Création de comités consultatifs ... 10

Appel à des experts externes ... 11

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements ... 11

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du suivi des politiques et des plans ... 12

Diffusion des rapports d'évaluation ... 12

Chapitre 2 - Résultats ... 13

Faits saillants 2013-2014 ... 13

Actualisation du Plan stratégique 2012-2017 ... 13

Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017 ... 14

Résultats détaillés pour l'année 2013-2014 ... 17

Résultats détaillés à propos des objectifs stratégiques 2012-2017 ... 17

Mise en place d'une nouvelle approche ... 17

Première orientation : Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace ... 18

Soutenir les établissements dans la mise en place du système d'assurance qualité ... 18

Soutenir les établissements dans la mise en place d'un système de suivi ... 20

Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement ... 20

Efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité des collèges ... 21

Deuxième orientation : Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial ... 22

Reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires ... 22

Reconnaissance des pratiques par une agence internationale ... 23

Déploiement des stratégies de communication pertinentes ... 24

Résultats détaillés à propos des autres mesures mobilisées en 2021-2022 47
Défi scolaire des élèves allophones et des élèves issus de l'immigration 48
Défi social de la politique montérégienne d'prévention des programmes des collèges privés non subventionnés 48
Défi « jeux » et numérique des établissements et de nouveaux modèles 49
Défi « le respect de la diversité » et nouveaux modèles 49

Chapitre 3 – Ressources de la Commission en 19 mois de 2020 51
Ressources financières 51
Ressources budgétaires et financières 52
Ressources informationnelles 53

Chapitre 4 – Exigences législatives et gouvernementales 55
Rapport d'activité 55
Résultats de la Commission 55
Contrôle de Québec 55
Accueil de délégations étrangères 56
Publications 56
Éthique et déontologie 56
Accès à l'égalité en emploi 57
Emploi au régime 58
Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web 59
Développement durable 59
Occupation et vitalité des territoires 60
Politique linguistique 60
Postes visés des renseignements personnels et accès à l'information 60
Gestion des ressources informationnelles 61
Suivi de vérification 61
Recommandations du Vérificateur général du Québec 61

Annexe A 63
Annexe B 70
Annexe BB 71
Annexe BF 72
Annexe C 73
Annexe CC 83
Annexe CCC 87
Annexe CCCC 91
Annexe CF 93
Annexe D 97

Fiabilité des données et des contrôles afférents

[illegible]

Chapitre 1

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission et la Loi

Mission

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a été instituée par la Loi sur l'évaluation de l'enseignement collégial et la sanction des études[1].

Objets de la Loi

La Commission a été constituée dans le but de contribuer à la qualité de l'enseignement dans les établissements d'enseignement collégial et à la qualité de la formation qu'ils dispensent.

Pour ce faire, elle évalue périodiquement, de manière indépendante, chaque établissement d'enseignement collégial, selon les modalités qu'elle détermine, afin de s'assurer que les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de la sanction des études sont appliquées de manière rigoureuse et équitable.

Mandat

La Commission a pour mandat d'évaluer, à chacun des établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique la Politique, si ceux-ci ont mis en œuvre une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et une politique institutionnelle d'évaluation des programmes conformes à la Politique, si elles sont appliquées de manière rigoureuse et équitable et si elles contribuent à la qualité de la formation.

En vertu de la Loi, ce qui est la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans l'exercice de ses fonctions doit notamment :

- Évaluer périodiquement, de manière indépendante, la qualité de la gestion des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de la sanction des études ainsi que la qualité de leur application ;
- Évaluer périodiquement, de manière indépendante, la qualité de la gestion des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application ;
- Faire un rapport de chaque évaluation effectuée conformément à la présente sur l'enseignement collégial dispensé par l'établissement ;
- Faire parvenir chaque rapport d'évaluation à l'établissement visé et, à l'issue de celui-ci, à l'établissement qui a demandé l'évaluation.

[1] Les références à la Loi renvoient à la Loi sur l'évaluation de l'enseignement collégial et la sanction des études, à moins d'indication contraire.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, elle évalue aussi la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'à celui de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Enfin, elle peut recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales. Il revient cependant au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner ce diplôme et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2014, quatre commissaires sont en poste. Il s'agit de Mme Céline Durand, présidente, ainsi que de MM. Benoît Dubreuil, John Rogers et Richard Pigeon. Vingt-deux personnes secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'annexe 1.

Approche et processus d'évaluation

Approche privilégiée

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, elle a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collèges de plus en plus autonomes en vue d'assumer pleinement la réalisation de leur mission.

Création de comités consultatifs

En vertu des articles [illegible] de sa Loi, la Commission peut former des comités consultatifs de même que déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Elle crée un tel comité pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend et nomme les membres après consultation des organismes, établissements ou associations concernés. Chaque comité est formé de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question. Un commissaire en assure la présidence et un membre du personnel est responsable de la coordination des travaux.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux de l'évaluation ainsi que dans l'élaboration des documents qui serviront à l'évaluation. Selon le cas, elle peut leur demander de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation, de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats ainsi que les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission. L'annexe II présente les comités consultatifs actifs en 2013-2014.

Appel à des experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour la composition de chaque comité de visite des établissements.

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire et un agent de recherche en assume le secrétariat. Par leur contribution aux activités reliées aux visites, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé. Elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble. L'annexe II présente la liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2013-2014.

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements

La Commission a adopté un processus d'évaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger. Ce processus s'applique autant à l'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, à l'évaluation institutionnelle, à l'évaluation de programmes d'études qu'à l'évaluation de l'efficacité de l'un ou l'autre des mécanismes d'assurance qualité des collèges, c'est-à-dire les politiques institutionnelles (programmes et apprentissages) ainsi que les plans stratégiques et les plans de réussite. Les opérations qu'elle mène à cet effet dans les collèges s'appuient d'abord sur une autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères qu'elle a établis. Un comité de visite composé d'experts externes et de membres de la Commission examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués et, le cas échéant, formule des avis au collège dans une version préliminaire du rapport qu'il est invité à commenter. Les réactions du collège sont prises en compte au moment de l'élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation.

Lorsque des améliorations sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Quand des lacunes graves sont relevées, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter de nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de redresser la situation observée.

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux documents officiels que les collèges sont tenus de lui transmettre pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et celles relatives aux programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques. Cet examen repose sur une base documentaire et ne comprend pas de visite aux établissements.

Lors de l'évaluation du texte d'une politique d'évaluation des apprentissages, la Commission détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont habituellement évalués au même moment que leurs plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine son efficacité potentielle et, dans le cas du plan stratégique, elle vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (*LRQ*, chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan, incluant celle du plan de réussite.

L'évaluation des politiques et des plans est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

Diffusion des rapports d'évaluation

En vertu de sa Loi, tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges concernés ainsi qu'au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. La Commission en assure également la diffusion publique sur son site Internet et à toute personne qui en fait la demande. À la fin de chaque opération d'évaluation, elle publie un rapport synthèse présentant ses principaux constats et le rend public.

Chapitre 2
Résultats

Faits saillants 2013-2014

Selon la procédure en vigueur, la Commission a transmis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science son projet de *Plan stratégique 2012-2017* en février 2013. Le plan a été approuvé par les différentes instances gouvernementales concernées au cours du printemps et adopté par le Conseil des ministres le 19 juin suivant. Le *Plan stratégique 2012-2017* de la Commission a été déposé à l'Assemblée nationale le 1er octobre 2013.

Les résultats livrés dans le présent rapport annuel de gestion sont reliés aux orientations et aux objectifs de ce plan stratégique. La comparaison avec les résultats présentés dans le rapport annuel précédent ne sera pas toujours possible. En effet, pour l'année 2012-2013, la Commission s'était donné des objectifs stratégiques annuels inspirés de ceux du *Plan stratégique 2007-2012*, tout en prenant en compte les choix mis de l'avant dans le plan soumis pour approbation par le gouvernement. Bien que les objectifs et les indicateurs retenus ne soient pas tout à fait les mêmes pour ces deux années, les résultats de 2012-2013 sont mis en parallèle avec ceux de 2013-2014 lorsque cela s'y prête.

Actualisation du *Plan stratégique 2012-2017*

En juin 2014, la Commission a fait le bilan annuel de ses activités, incluant celles liées à sa planification stratégique. Cet exercice lui a permis de revoir cinq cibles en fonction de l'évolution des dossiers en plus d'ajouter à son *Plan stratégique 2012-2017* un indicateur et une cible. Dans son *Rapport annuel de gestion 2012-2013*, la Commission avait déjà annoncé le retrait de l'objectif visant à supporter les collèges dans la mise en place d'un système d'information leur permettant de suivre les résultats de l'application des composantes de leur système d'assurance qualité. Jugeant a posteriori qu'elle pouvait difficilement intervenir dans l'organisation d'un mécanisme institutionnel permanent, elle a plutôt choisi d'intégrer ses préoccupations à ce sujet ainsi que l'information pertinente pour les collèges dans le document de référence élaboré à leur intention en vue de l'autoévaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité respectif. Ce document a été rendu public en mai 2013.

En vertu des règles gouvernementales prévalant lorsque des modifications sont apportées aux orientations, aux axes ou aux objectifs d'un plan stratégique en vigueur, la Commission a soumis, en juin 2014, les changements apportés à son plan au Secrétariat du Conseil du trésor et au ministère du Conseil exécutif. Ces derniers ont déterminé que les ajustements proposés ne requerraient pas leur approbation et qu'ils pouvaient donc se faire par l'intermédiaire du rapport annuel de gestion. Les mentions « Retrait », « Modification » et « Ajout » sont donc inscrites aux endroits appropriés dans le tableau du sommaire des résultats présenté ci-après.

Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	**Résultats 2013-2014**	Résultats 2012-2013	Page
1. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.	Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de tous les collèges.	Automne 2016.	Objectif annuel légèrement dépassé.	Objectif annuel atteint.	18
	Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes.	80 %	Objectif annuel largement dépassé.	s. o.	19
2. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système de suivi permettant à chacun de bien documenter la mise en œuvre des composantes de son système d'assurance qualité et les résultats obtenus.	Documents de référence publiés et diffusés sur le suivi permanent de la mise en œuvre des composantes du système d'assurance qualité.	Automne 2013.	**Retrait officiel de l'objectif en juin 2014.**	Retrait.	20
	Taux de satisfaction des établissements relatif au soutien offert.	80 %	**Retrait officiel en juin 2014.**	Retrait.	20
3. Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial.	Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé.	Printemps 2013.	s. o.	Objectif atteint au printemps 2013.	20
	Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	4 établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012.	s. o.	Objectif atteint à l'automne 2012.	21
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014. (Modification de l'échéance en juin 2014)	Objectif annuel atteint.	s. o.	21
		Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015. **(Modification de l'échéance en juin 2014)**	s. o. Cible reportée de l'automne 2014 à l'hiver 2015.	s. o.	22
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de 70 % des établissements, d'ici l'automne 2017. (Modification du % de la cible en juin 2014)	s. o. Le pourcentage de la cible initiale (100 %) a été ramené à 70 %.	s. o.	22

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace (suite)

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	**Résultats 2013-2014**	Résultats 2012-2013	Page
4. Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial.	Travaux réalisés.	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	23
		Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	24
		Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	25
5. Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission.	Proportion des établissements qui assurent un suivi aux recommandations de la Commission.	100 %	En continu. Objectif annuel non atteint.	s. o.	26

Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	**Résultats 2013-2014**	Résultats 2012-2013	Page
6. Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.	Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes	Automne 2013.	s. o.	Objectif atteint à l'hiver 2013.	28
	Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. **(Ajout en juin 2014)**	Automne 2014. **(Ajout en juin 2014)**	En cours.	s. o.	28
	Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016.	À venir.	s. o.	29
	Reconnaissance internationale de *l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE).	Automne 2017. **(Modification de l'échéance en juin 2014)**	Cible reportée du printemps 2013 à l'automne 2017.	Objectif non atteint.	29
7. Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.	Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	À chaque année, à partir de l'année scolaire 2014-2015. **(Modification de l'échéance en juin 2014)**	Précision de la cible. Ajout de l'année de départ de la production des bilans.	s. o.	30
	Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	Objectif annuel atteint.	s. o.	31
	Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013.	Objectif atteint au printemps 2014.	Objectif annuel atteint.	31
	Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission.	80 %	L'atteinte de l'objectif annuel n'a pu être mesurée en raison du nombre insuffisant de répondants.	s. o.	32

Résultats détaillés pour l'année 2013-2014

Cette partie du deuxième chapitre présente les résultats annuels obtenus au regard des sept objectifs de la planification stratégique de la Commission pour les années 2012-2017 ainsi que les résultats concernant les autres travaux d'évaluation prévus à son plan de travail 2013-2014.

Résultats détaillés à propos des objectifs stratégiques 2012-2017

Contrairement à la section consacrée aux ressources où les résultats présentés se réfèrent à l'exercice financier (1er avril 2013 au 31 mars 2014), ceux reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, conformément à sa Loi, c'est-à-dire du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Mise en place d'une nouvelle approche

En optant pour un processus systémique et cyclique mis en œuvre dans chaque collège sur une période de cinq ans, la Commission inscrit la poursuite de ses travaux dans une approche plus globale. Plutôt que d'examiner la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que l'efficacité des politiques et des plans par des évaluations ciblées et ponctuelles, la Commission évalue dorénavant, de façon cyclique, l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement en portant une attention à l'efficacité des mécanismes associés aux différents éléments de son mandat. L'approche adoptée prend la forme d'un audit mis en œuvre selon une période bien connue.

À l'exception de la réalisation d'une phase de validation, dont il sera question ci-après, et de la production de bilans annuels, le cycle d'audit comprend les mêmes étapes que les opérations d'évaluation antérieures menées par la Commission, à savoir une démarche d'autoévaluation réalisée par l'établissement, la visite d'audit, la rédaction du rapport d'évaluation de la Commission en versions préliminaire et définitive, la réaction du collège à la version préliminaire du rapport, le suivi de l'évaluation et une synthèse du cycle d'audit. Comme à son habitude, la Commission a mis sur pied un comité consultatif pour l'assister dans les travaux relatifs à cette opération. Ce comité est composé de dix-huit personnes provenant des milieux collégial et universitaire ainsi que de divers milieux en lien avec les établissements d'enseignement collégial ou avec l'objet d'évaluation de cette opération. La liste des membres du comité est présentée à l'annexe D.

Le premier cycle d'audit a été amorcé au printemps 2013 et l'objectif de départ est de le compléter à l'automne 2018. Chaque collège a reçu son propre calendrier qui comprend, en séquence, la session à laquelle auront lieu les visites de formation et d'audit, le moment du dépôt de leur rapport d'autoévaluation et celui de la transmission de la version préliminaire du rapport d'évaluation de la Commission. Ainsi, à l'exclusion d'une phase de validation préalable, le calendrier du premier cycle comprend huit vagues d'audit, c'est-à-dire deux vagues par année.

PREMIÈRE ORIENTATION
Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Objectif 1 : Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de tous les collèges	Automne 2013.	• Formation individualisée : 24 établissements (100 % de l'objectif annuel) + 1 établissement rencontré • Formation régionale : 11 établissements • Présence et mise en ligne d'une FAQ aux questions
Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes	80 %	93 %

Soutenir les établissements dans la mise en place du système d'assurance qualité

Information et soutien offerts aux collèges

Soucieuse d'aider les collèges à s'approprier cette nouvelle façon de faire, la Commission a entrepris diverses actions pour les accompagner dans leur démarche en plus de mesurer leur degré de satisfaction à cet égard. Ainsi, elle a décidé d'offrir à chaque collège une séance de formation individualisée et d'en offrir d'autres en regroupant les collèges par région. Les premières sont l'occasion de présenter à chacun d'entre eux le document de référence associé à cette évaluation et de fournir aux intervenants impliqués dans l'autoévaluation du système d'assurance qualité l'information nécessaire pour amorcer leur travail d'autoévaluation. L'ordre de ces séances est établi selon l'échéancier du premier cycle d'audit. Les séances de formation données sur une base régionale permettent d'outiller les collèges pour qu'ils puissent commencer leur démarche d'autoévaluation aussitôt que possible, peu importe le moment convenu de leur audit.

Résultats 2013-2014

En 2013-2014, vingt-quatre collèges ont reçu une formation individuelle. Vingt-trois d'entre eux font partie des vagues dont la visite d'audit doit se dérouler au cours des sessions d'automne 2013 et d'hiver 2014. Il s'agit de l'objectif annuel de formation qui était visé. Un collège faisant partie d'une vague ultérieure a souhaité recevoir la formation au cours de l'année et la Commission a accédé à sa demande. Deux cent soixante-six personnes ont participé à ces rencontres d'une journée chacune. Au cours de l'automne 2013, la Commission a adapté à la spécificité des séances régionales les outils pédagogiques utilisés lors des rencontres dans chaque collège. Contrairement à ces dernières, la Commission n'a pas établi d'objectif annuel à atteindre pour la tenue des premières rencontres régionales. Elle s'est toutefois assurée de répondre aux besoins exprimés par les collèges au cours de l'année. En 2013-2014, elle a ainsi donné six formations d'une demi-journée chacune. Cent trente personnes provenant de cinquante-cinq établissements ont assisté à ces séances.

Comme c'est habituellement le cas lorsqu'elle démarre une nouvelle opération, la Commission a développé, en réponse aux principales interrogations soulevées par les collèges lors des rencontres de formation, une foire aux questions mise en ligne à la fin de l'automne 2013 et qu'elle met à jour de façon continue.

Par ailleurs, les quatre collèges volontaires participant à la phase de validation ont ensuite fait un travail d'autoévaluation au cours de l'année. La Commission a maintenu des contacts réguliers avec eux et elle a organisé des rencontres supplémentaires de nature individuelle. Une rencontre commune a aussi donné lieu à des échanges qui ont principalement porté sur la production et le dépôt des rapports d'autoévaluation de ces établissements.

Taux de satisfaction des collèges à l'égard des activités de formation et de soutien

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération d'évaluation, le taux de satisfaction des collèges relatif aux activités de formation et de soutien que la Commission leur a offert a fait l'objet d'une première vague durant la fin de l'année scolaire 2013-2014.

Résultats 2013-2014

À l'automne 2013, la Commission a élaboré un questionnaire électronique à remplir lors de la première rencontre des personnes ayant participé aux activités de formation présentielles et régionale. En janvier 2014, elle a donc envoyé les deux vagues de collèges ayant pris part aux rencontres de l'automne par courriel à leur personne-ressource désignée pour solliciter la participation des membres de leur personnel qui ont assisté à ces rencontres. La première vague a été mise en ligne le 21 janvier. De la taille, [illegible] a été réparti après chaque séance de formation, et le [illegible] mois de mai 2014. Quarante et un pour cent des personnes ayant participé [illegible] au sondage et 58 % d'entre elles ne sont pas de [illegible] satisfaites ou [illegible] en désaccord de 19 % de la [illegible] mise en place [illegible] méthodologie utilisée se trouve à l'annexe [illegible].

Objectif : Assurer les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système de saine gestion de leurs programmes, la mise en œuvre des composantes de son système d'assurance qualité et les résultats obtenus.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Document de référence publié et diffusé sur le soutien permanent de la mise en œuvre des composantes du système d'assurance qualité	Automne 2013	Mesure offerte de manière continue depuis 2013
Taux de satisfaction des établissements quant au soutien offert	80 %	

Soutenir les établissements dans la mise en place d'un système d'assurance qualité

Élaboration d'un document de référence sur le suivi personnalisé de la mise en œuvre

Textbox 2.2.1

Contenu associé à un défaut de « Système d'assurance qualité de l'établissement d'enseignement collégial »

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2012-2013
Taux de diffusion de la politique de l'établissement d'enseignement collégial en matière d'assurance qualité auprès de la communauté collégiale	100 %	[illegible]
Taux de mise en œuvre du système d'assurance qualité de l'établissement d'enseignement collégial	100 %	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement

Élaboration du document de référence de l'évaluation

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

Tabella di Raffronto tra il testo del DdL in commissione e il testo proposto dal Comitato per la legislazione

Testo del DdL	Testo proposto dal Comitato per la legislazione
Articolo 1	Articolo 1
Articolo 2	Articolo 2
Articolo 3	Articolo 3
Articolo 4	Articolo 4
Articolo 5	Articolo 5
Articolo

La PIEA constitue l'engagement public du collège à assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et des enseignants. La Commission examine la conception de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement et aux critères d'évaluation de la Commission. Une politique répondant à ces exigences et à ces normes est jugée entièrement satisfaisante.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) est le mécanisme prévu pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en enseigner. Une PIEP est jugée entièrement satisfaisante lorsqu'elle comprend les composantes et les éléments essentiels mentionnés dans notre Guide 2016.

Résultats 2015-2016

En 2015-2016, la Commission a examiné dix ange PIEA, dont seize étaient alors reçues au cours de l'année. Elle a alégué les rapports d'évaluation relatifs à ces politiques et elle en a remis neuf aux collèges concernés. Quatre rapports alégués à la fin de l'année ont été remis au début du mois de juillet 2016. Dans cette fin de la moitié des rapports remis (6/13), la Commission a jugé que la politique était entièrement satisfaisante ou satisfaisante. Par ailleurs, elle a adressé au moins une recommandation à neuf collèges et ces derniers doivent y donner des suites appropriées. À l'exception d'un établissement visé à l'automne 2015, tous les collèges ont une PIEA évaluée par la Commission.

La Commission a également examiné dix huit des vingt PIEP reçues au cours de l'année. En total, elle a alégué les dix huit rapports d'évaluation correspondants et elle en a remis quatorze. Les quatre rapports alégués à la fin de l'année ont été remis aux collèges concernés au début du mois de juillet 2016. Dans la plupart des rapports remis (13/14), la Commission a jugé que la politique était entièrement satisfaisante ou satisfaisante. Enfin, au terme de la période visée, quatre collèges n'avaient pas encore déposé la première version de leur politique et deux politiques reçues, dont l'une en fin d'année, étaient en cours d'évaluation.

Si l'on considère les trente-six politiques reçues avant le printemps 2016, trente quatre (94 %) étaient déjà été examinées par la Commission. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation de ces politiques sont présentés à l'annexe XXX, aux pages XX pour les PIEA et XX pour les PIEP.

Les plans stratégiques, notamment les plans de recherche, des collèges publics

En vertu des articles 56.1 et 56.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, les cégeps sont tenus de se doter d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et d'y intégrer leur plan de réussite. En tenant compte de sa situation et des orientations stratégiques ministérielles, chaque cégep présente dans son plan les objectifs et les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Comparativement d'assurance qualité spécifique aux cégeps, le plan stratégique et son éventuelle actualisation doivent être transmis à la Commission qui les évalue au fur et à mesure de leur transmission. La Commission examine alors la conformité du plan à la Loi et son offre d'aide générale. La grille d'analyse utilisée pour l'évaluation des plans stratégiques et des plans de réussite est présentée à la page XX du présent rapport.

Résultats 2013-2014

En 2013-2014, la Commission a reçu et examiné dix documents relatifs aux plans stratégiques : quatre plans, cinq actualisations et le plan de réussite d'un cégep. Au total, elle a adopté les dix rapports d'évaluation correspondants et elle en a transmis huit. Les deux rapports adoptés à la fin de l'année ont été transmis aux collèges concernés au début du mois de juillet 2014. Dans tous les cas, elle a jugé que les plans ou les modifications qui leur avaient apportées comportaient les éléments essentiels pour en assurer l'efficacité. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation de ces plans sont présentés à l'annexe 3.1, à la page 47 du rapport.

Tous les plans stratégiques reçus au cours de la période visée ont été examinés, ce qui correspond à 100 % de l'objectif.

Les plans de réussite des collèges privés subventionnés concernés

Dans son plan de réussite, chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, et en témoigner.

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan de réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire[1]. Dans ces cas-là, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis et elle se prononce alors sur la rigueur ainsi que sur l'efficacité potentielle du plan à permettre l'atteinte des objectifs déterminés et la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

Résultats 2013-2014

Au cours de l'année, la Commission a reçu un plan de réussite qu'elle a examiné et le rapport d'évaluation adopté en juin a été transmis au collège concerné au début du mois de juillet 2014. Les jugements découlant de l'évaluation de ces plans sont présentés en annexe, à la page 47 du rapport.

Objectif 5 : Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Proportion des établissements qui donnent un suivi aux recommandations de la Commission	100 %	En continu 67 % des recommandations restantes relatives aux dossiers traités ont été levées.

1. En vertu de l'article budgétaire 1555 du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'enseignement collégial, les établissements qui déposent un plan de réussite au ministre et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial reçoivent un financement établi à la hausse en raison de ce plan.

Suivi systématique des recommandations

L'obligation pour les collèges de donner des suites appropriées aux recommandations de la Commission fait partie du processus d'évaluation. Les délais accordés pour apporter les modifications susceptibles d'améliorer la situation observée peuvent varier d'une opération à l'autre. Ainsi, dans la majorité des cas, un délai d'un an a été imparti aux collèges. Toutefois, ce délai a parfois été modulé en fonction de l'ampleur des mesures à prendre pour donner des suites adéquates. Lors de l'évaluation institutionnelle par exemple, la Commission a choisi de ne pas fixer d'échéance alors que dans le cas particulier de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA, il a été convenu de déterminer avec chaque collège du délai qui convenait à sa situation.

Le processus est considéré comme étant incomplet tant et aussi longtemps que le collège n'a pas donné de suites appropriées à l'ensemble des recommandations émises, peu importe l'objet d'évaluation. Ainsi, des établissements peuvent produire plusieurs rapports avant que les actions réalisées répondent aux exigences de la Commission. Lorsque d'autres suites sont demandées, le nouveau délai accordé au collège est modifié en conséquence. Enfin, ce processus, basé sur l'autoévaluation des établissements, est présenté à la page 11 du rapport.

Traitement des suivis

Avant d'entreprendre le vaste chantier de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, la Commission a effectué, en 2011-2012, une analyse en profondeur du dossier de chaque collège. Elle souhaitait ainsi dresser un portrait juste de la situation et mettre en place une procédure simple et efficace qui permettrait à chacun d'entreprendre les actions requises pour répondre à ses exigences et donner des suites adéquates aux recommandations encore en vigueur. Pour les collèges dont le cas a été jugé problématique, la procédure suivante a été établie : sur la base des résultats de son analyse, la Commission propose au collège un traitement intégré des recommandations adapté à sa situation; le collège inscrit ensuite cette proposition, modifiée ou non, dans un plan d'action institutionnel qu'il remet à la Commission; celle-ci examine alors les plans reçus et transmet à chacun des collèges un rapport comprenant les modalités de traitements acceptées, incluant un échéancier pour la mise en œuvre du plan d'action. Dans les autres cas, elle propose de donner suite aux recommandations en les regroupant ou non, selon les thèmes abordés. Des suites sont alors données par les collèges selon l'échéancier déjà convenu, ce dernier pouvant cependant être modifié au besoin.

Pour la majorité des collèges, les résultats de l'analyse ont démontré que le traitement des suivis pouvait se faire selon la procédure habituelle. Cependant, la situation de neuf collèges nécessitait d'avoir recours à la procédure menant à l'adoption d'un plan d'action institutionnel. Par ailleurs, l'analyse a permis de constater que des suites satisfaisantes avaient été données, lors d'opérations d'évaluation ultérieures, à des recommandations formulées précédemment. Lorsque c'était le cas, elles ont été levées au moment de l'adoption de chaque plan d'action par la Commission.

Résultats 2013-2014

Au cours de la période visée, la Commission a souhaité mesurer l'atteinte de la cible retenue dans son plan stratégique. Toutefois, l'exercice s'est avéré plus complexe que prévu, principalement en raison du fait que son système d'information ne lui permettait pas d'extraire et de traiter toutes les données nécessaires à l'établissement d'un portrait annuel quantitatif. La Commission a donc décidé de bonifier son système de collecte et de traitement de données au cours de l'année 2014-2015 et reverra l'indicateur et la cible retenus au départ.

Au cours de l'année, la Commission a complété l'exercice en faisant des propositions de traitement à quatre collèges devant se doter d'un plan d'action institutionnel. Ainsi, sept des neuf collèges dans cette situation ont déposé leur plan au 30 juin 2014 : trois plans ont été entérinés par la Commission en 2012-2013 et quatre l'ont été au cours de la présente année. Un collège a pour sa part décidé de donner des suites de la façon habituelle et le dernier n'a pas encore répondu à la proposition de la Commission.

Si l'on considère uniquement les sept collèges ayant inscrit leur démarche dans un plan d'action, cinq d'entre eux ont donné des suites en 2013-2014, lesquelles ont amené la Commission à lever huit recommandations, dont la moitié portait sur l'évaluation institutionnelle. Depuis le début de l'exercice, les collèges ont ainsi donné des suites satisfaisantes à 38,7 % des recommandations inscrites dans les plans d'action (29/75) : huit cette année, six au cours de l'année 2012-2013 et quinze autres ont été levées par la Commission lors de l'adoption des plans.

Comme c'est le cas chaque année, la Commission a poursuivi l'examen des suivis déposés par les autres collèges. Elle a adopté vingt-cinq rapports de suivi qu'elle a transmis aux collèges concernés. Les dossiers examinés au cours de l'année touchent trois opérations : l'évaluation institutionnelle (11), l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (10) et l'opération d'évaluation de programme réalisée en 2005-2008 (4). Dans 56 % des cas (14/25), elle a jugé que les collèges avaient donné des suites satisfaisantes. Au total, 59 % (31/53) des recommandations en vigueur reliées aux dossiers de ces collèges ont été levées en 2013-2014.

Si l'on considère l'ensemble des dossiers traités au cours de l'année, près de la moitié des recommandations (47 %) encore inscrites à ces dossiers ont été levées (60/128).

DEUXIÈME ORIENTATION
Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial

Objectif 6 : Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes.	Automne 2013.	s. o. Objectif atteint à l'hiver 2013.
Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. **(Ajout en juin 2014)**	Automne 2014. **(Ajout en juin 2014)**	Nouvel indicateur et nouvelle cible. Sollicitation de l'expert externe en mars 2014.
Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016.	s. o.
Reconnaissance internationale de l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE).	Automne 2017. **(Modification de la cible en juin 2014)**	Objectif non atteint selon la cible initiale qui a été reportée, en cours d'année, du printemps 2013 à l'automne 2017.

Reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires

Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, la Commission a souhaité s'assurer que cette opération correspond aux meilleures pratiques. Elle a donc sollicité la collaboration d'experts internationaux reconnus pour leur compétence en la matière afin qu'ils participent à la phase d'analyse et de validation du document de référence. Destiné à informer les établissements du réseau collégial, ce document présente notamment les fondements de l'opération d'audit, les critères retenus et les procédures d'audit. Les commentaires reçus ont confirmé la pertinence de plusieurs des choix de la Commission, dont l'approche retenue – un audit – et la définition de certains concepts, tel celui de la qualité. Ils ont également permis de bonifier le document à bien des égards, notamment la différenciation des concepts d'assurance qualité interne et externe ainsi que la description des critères d'évaluation.

Résultats 2013-2014

Il n'y a pas de résultat à présenter pour l'année visée, l'objectif ayant été atteint à l'hiver 2013.

Validation du processus d'évaluation par un expert externe

La Commission exerce son mandat dans le réseau collégial québécois depuis vingt ans et elle y a mené une vingtaine d'opérations touchant tous les objets d'évaluation que lui confère sa Loi. À la lumière des résultats de ses recherches sur les processus et mécanismes d'une dizaine d'agences

d'assurance qualité et à la suite de missions effectuées en Europe et au Canada en 2011-2012, la Commission a pu constater que, dans le cadre de l'exercice de son mandat, ses pratiques se comparent aux meilleures pratiques des agences d'assurance qualité en enseignement supérieur ailleurs dans le monde.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a souhaité s'assurer que cette opération correspond bien aux meilleures pratiques. Pour ce faire, elle a sollicité, en 2012-2013, la collaboration d'experts internationaux reconnus pour leurs compétences afin qu'ils participent à la phase d'analyse et de validation du document devant servir de référence lors de la mise en œuvre de l'opération. Cet exercice fructueux lui a permis notamment de bonifier le document en plus de confirmer la pertinence de l'approche retenue.

Résultats 2013-2014

En mars 2014, la Commission a sollicité la collaboration d'une experte internationale afin de valider, cette fois-ci, la mise en œuvre de la nouvelle approche d'évaluation. Cette personne s'est vu confier le mandat d'examiner l'adéquation du processus d'audit de la Commission aux pratiques reconnues internationalement dans le domaine. Pour ce faire, elle devait participer, à titre d'observatrice, à l'une des quatre visites de la phase de validation prévue à l'automne 2014 et produire ensuite un rapport d'observation pour documenter son analyse. Au moment du bilan annuel de sa planification stratégique en juin 2014, la Commission a ajouté un indicateur accompagné d'une cible en lien avec ce mandat.

Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité

Résultats 2013-2014

Il n'y a pas de résultat à présenter pour l'année de référence, cette évaluation devant se dérouler au cours de l'année 2016.

Reconnaissance des pratiques par une agence internationale

La Commission entend faire les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires. Cette reconnaissance passe par une évaluation externe de ses processus et mécanismes. En 2012-2013, la Commission a entrepris une première démarche auprès d'une organisation reconnue et pouvant agir à ce titre, l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE). Cet organisme, composé de membres qui proviennent de partout dans le monde – dont la Commission –, a notamment le mandat d'examiner les pratiques et de déterminer, à partir d'un guide développé à cet effet, s'il s'agit des meilleures pratiques d'assurance qualité externe en enseignement supérieur. Le dossier alors soumis par la Commission a été jugé incomplet en mai 2013.

Résultats 2013-2014

La reconnaissance souhaitée par la Commission nécessite notamment un rapport d'auto-évaluation de l'organisme et un rapport d'évaluation provenant d'une agence ou d'un expert externe. Au départ, la Commission envisageait de réaliser cette action au cours de l'hiver 2014. En décembre 2013, elle a décidé qu'elle effectuerait une évaluation complète en 2016 et qu'elle entreprendrait ensuite une nouvelle démarche pour faire reconnaître ses pratiques. Au mois de

janvier suivant, elle a fait part à l'INQAAUE de ses intentions à cet égard. Cette échéance est d'autant plus signifiante que la Commission en sera alors à sa troisième année d'implantation de la nouvelle approche d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois et qu'elle aura déjà produit un bilan de la phase de validation ainsi que deux bilans annuels de l'opération.

Objectif 7 : Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	À chaque année, à partir de l'année scolaire 2014-2015. **(Modification de la cible en juin 2014)**	Objectif non atteint selon la cible initiale dont l'année de départ a été précisée en cours d'année.
Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	Objectif annuel atteint. Rédaction du rapport complété comme prévu en juin 2014.
Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013.	Objectif atteint au printemps 2014. Lancement du bilan en juin 2014 auprès de 75 personnes.
Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission.	80 %	Données insuffisantes pour mesurer le taux de satisfaction.

Déployer des stratégies de communication pertinentes

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit rendre ses rapports d'évaluation publics de la manière qu'elle juge appropriée (art. 18). Afin de répondre de la meilleure façon possible à cette obligation légale qui consiste à témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial, la Commission a décidé, dès la mise en ligne de son site Internet en mars 1997, d'y déposer tous les rapports d'évaluation qu'elle transmet aux collèges et au ministre. Cette façon de faire s'applique également aux rapports synthèses produits au terme des opérations de la Commission, aux rapports annuels de gestion ainsi qu'à tous les documents qu'elle élabore à l'intention des collèges pour les soutenir dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande de réaliser. La Commission a voulu ainsi rendre accessibles, au plus grand nombre possible, les résultats de ses travaux.

La Commission est fréquemment amenée à communiquer l'information entourant ses opérations ainsi que les résultats de ses travaux et à mesurer leur taux de pénétration autant à l'intérieur des collèges qu'auprès de ses partenaires du réseau collégial et du public en général. Consciente du caractère spécialisé des contenus traités, elle entend accroître le rayonnement de son témoignage en axant désormais ses pratiques de communication sur la multiplication des échanges avec les publics plus directement visés par ses opérations, tout au long du processus, de même que sur la diffusion continue de l'information relative à l'avancement de ses travaux auprès de ces publics, mais aussi auprès de la population. À cet effet, elle a élaboré une stratégie de communication couvrant la période du *Plan stratégique 2012-2017*. Les activités découlant de cette stratégie qui ne sont pas en lien avec les indicateurs de l'objectif 7 sont présentées dans la section consacrée aux autres travaux à la page 36 du rapport.

Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

Dans sa planification stratégique, la Commission a envisagé de faire un premier bilan annuel de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité dès l'année 2013-2014.

Résultats 2013-2014

La Commission a constaté que les modifications apportées à l'échantillon des visites d'audit de la phase de validation et de la deuxième vague de collèges rencontrées en cause la pertinence de présenter un bilan pour l'année 2013-2014 puisque les résultats de la phase de validation ne pourraient être produits avant la fin de l'année 2014. Pour que cet exercice soit pertinent et utile aux collèges, elle a donc décidé de procéder à un premier bilan annuel uniquement à la fin de l'année 2014-2015. Elle a modifié en conséquence la cible fixée à cet égard dans son plan stratégique.

Synthèse des opérations d'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite

À la fin de chacune de ses opérations d'évaluation, la Commission élabore et rend public un rapport synthèse présentant ses principaux constats et proposant, lorsque cela s'y prête, des pistes d'amélioration susceptibles d'aider les collèges à augmenter et maintenir la qualité de la formation qu'ils offrent.

Résultats 2013-2014

À l'automne 2013, la Commission a amorcé les travaux préparatoires à la rédaction du rapport synthèse sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite des collèges publics et privés subventionnés. Il a alors été convenu qu'un seul rapport synthèse serait produit avant l'été 2014. En parallèle à l'analyse des résultats de cette opération, elle a également travaillé à la mise à jour du portrait de l'évaluation des indicateurs de réussite présenté dans le rapport synthèse qu'elle a publié en 2008 sur l'évaluation des plans de réussite. Ces deux documents ont été adoptés le 17 juin, sous réserve de vérifications ultérieures avant d'en assurer la publication et la diffusion auprès des publics ciblés à l'automne 2014.

Synthèse des opérations de la Commission depuis 1993

La visite des collèges amorcée en décembre 2012 à l'occasion du 20e anniversaire de la Commission est liée à la volonté d'informer régulièrement les publics ciblés sur les opérations qu'elle réalise et les résultats qui en découlent. Objectif plus spécifique à ces rencontres consistait à offrir à chaque collège l'occasion de dresser un portrait institutionnel de l'impact des opérations qu'elle a mené sur l'évolution de l'expertise du collège en matière d'évaluation et de faire un portrait de l'ensemble des mécanismes, incluant leur cycle d'application, qu'il a mis en place pour assurer la qualité continue de la formation. Ainsi, elle souhaitait mesurer l'impact de ses travaux sur les collèges pour ensuite témoigner du développement d'une culture d'évaluation dans le réseau collégial. Au-delà du témoignage sur les effets de ses travaux, la Commission a voulu aussi faire œuvre utile en permettant aux collèges de faire le point sur leurs mécanismes avant la mise en œuvre de l'opération consacrée à l'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité.

Résultats 2013-2014

Au cours de l'année, la Commission a poursuivi comme prévu les visites et elle a rencontré une quarantaine d'établissements dans le cadre de cette activité. Elle a décidé d'associer à cette démarche les collèges de création récente afin qu'ils comprennent mieux son rôle à leur égard, dans le respect de leurs obligations réglementaires. Au 30 juin 2014, quatre-vingt-seize collèges auront ainsi accueilli la visite de la Commission et, parmi les quatre-douzaines à visiter, deux sont de création récente.

Au printemps 2014, la Commission a procédé aux travaux d'analyse de l'information colligée lors de ces rencontres et elle a également fait une synthèse des grands constats qui se dégagent de la vingtaine d'opérations réalisées depuis 2005. Les résultats de son analyse sont présentés dans un bilan qu'elle a rendu public au début du mois de juin 2014, en marge du colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC). Ce colloque regroupe des centaines de personnes – principalement des professeures et des professionnels – œuvrant dans les collèges. En prévision de cette occasion, la Commission souhaitait rejoindre, en plus des directions de collèges et de ses principales partenaires, le plus grand nombre possible de personnes concernées par ses travaux. Environ soixante-quinze personnes ont assisté au lancement. Le bilan, qui a aussi été diffusé sur le site Internet de la Commission, a été fort bien reçu par les principaux groupes auxquels il s'adressait.

Intitulé *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée*, ce document présente les principaux constats issus des opérations menées par la Commission depuis 1993 et les résultats de la tournée des collèges. Il présente aussi les témoignages des personnes ayant présidé la Commission et d'acteurs du réseau collégial.

Les résultats de la tournée montrent que les collèges maîtrisent de mieux en mieux la mise en œuvre des mécanismes réglementaires et légaux relatifs aux programmes d'études, à l'évaluation des apprentissages et à la planification stratégique de même qu'à celle liée à la réussite. Après vingt ans d'expérience partagée en matière d'évaluation, ils sont maintenant mieux en mesure d'assurer que leurs actions s'inscrivent dans un processus continu d'amélioration de la qualité. La tenue des échanges lors de la tournée illustre leur volonté d'aller de l'avant et de prendre le virage proposé en examinant l'efficacité des mécanismes d'évaluation qu'ils ont mis en place. À quelques reprises déjà, la Commission avait dit constater que les collèges possédaient l'expérience nécessaire pour assumer de plus grandes responsabilités en matière d'évaluation. Les résultats de la tournée confirment que telle est la cible confirmée la Commission dans le choix qu'elle a fait de passer d'une évaluation par objet à une évaluation systémique.

Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée

Résultats 2013-2014

Pour mesurer le taux de satisfaction à l'égard de l'information diffusée sur son mandat et sur ses travaux, la Commission a élaboré, au printemps 2014, un questionnaire qu'elle a mis en ligne sous la rubrique [illegible]. Vu le nombre restreint de répondantes (moins de 50), il n'a pas été possible d'établir un taux de satisfaction significatif. La méthodologie utilisée pour ce sondage est présentée à l'annexe [illegible]. Elle sera utilisée au cours de la prochaine année afin de favoriser un meilleur taux de participation.

Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2013-2014

[illegible]

Efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Conseil, [illegible] [illegible] [illegible]

Mise à jour et maintien des connaissances en assurance qualité

Dans son Rapport d'activité 2007-2010, la Commission constatait une insuffisance des activités de contrôle qualité. Elle relevait notamment que le système d'assurance qualité de certains établissements n'était pas approfondi, allégeait dans de nombreux cas les contrôles prévus par les normes professionnelles et ne permettait pas toujours de détecter les manquements aux normes applicables. Elle relevait également que les contrôles qualité n'étaient pas systématiquement réalisés par des personnes ayant suffisamment de recul par rapport aux missions contrôlées et que les contrôleurs qualité ne disposaient pas toujours des compétences techniques nécessaires.

La Commission a constaté à la suite de ses contrôles qualité et de ses échanges réguliers avec les responsables qualité et d'établissements contrôlés que ces difficultés avaient pour origine, d'une part, une insuffisante prise en compte par les dirigeants de la nécessité d'organiser de façon appropriée le contrôle qualité et, d'autre part, une méconnaissance de ses objectifs par les collaborateurs. Pour y remédier, elle a recommandé aux dirigeants d'établissements de veiller à ce que les moyens alloués à la fonction contrôle qualité soient adaptés à la taille et à la complexité de l'organisation de l'établissement et de veiller à ce que les contrôleurs qualité disposent des compétences techniques nécessaires. Elle a également souhaité que les dirigeants soient informés des résultats des contrôles qualité et s'assurent de la mise en œuvre des mesures correctrices nécessaires.

Par ailleurs, la Cour a jugé utile d'en savoir davantage sur l'organisation mise en place par les dirigeants d'établissements contrôlés pour se conformer aux dispositions de l'article 6 du règlement délégué (UE) n° 537/2014 relatif aux exigences spécifiques applicables à la réalisation du contrôle légal des entités d'intérêt public. Cet article prévoit notamment que les dirigeants d'établissements contrôlés mettent en place des procédures visant à garantir la qualité de leurs travaux d'audit et que ces procédures soient documentées, communiquées à l'ensemble des personnes concernées et appliquées par celles-ci. Il prévoit également que les dirigeants d'établissements contrôlés mettent en place des procédures visant à garantir que les contrôleurs légaux des comptes et les cabinets d'audit disposent des ressources nécessaires à la réalisation de leurs missions d'audit légal.

Résultats clés à retenir

Pour accompagner l'examen de l'organisation mise en œuvre par les dirigeants d'entités contrôlées pour se conformer aux dispositions applicables en matière d'assurance qualité, la Cour a adressé à chacune d'entre elles un questionnaire portant sur les différentes étapes du contrôle légal des comptes et sur les différentes mesures prises par les dirigeants pour se conformer aux dispositions applicables. Ce questionnaire a été complété par des échanges avec les responsables de la fonction contrôle qualité. Enfin, la Cour a examiné les dossiers de contrôle qualité de quelques missions d'audit légal réalisées par les différents cabinets d'audit.

Sur la base de l'ensemble des informations recueillies, la Cour a constaté que les dirigeants d'entités contrôlées avaient mis en place des procédures visant à garantir la qualité de leurs travaux d'audit légal et que ces procédures étaient documentées et communiquées à l'ensemble des personnes concernées. Elle a également constaté que les dirigeants d'entités contrôlées avaient mis en place des procédures visant à garantir que les contrôleurs légaux des comptes et les cabinets d'audit disposaient des ressources nécessaires à la réalisation de leurs missions d'audit légal. Elle a enfin constaté que les dirigeants d'entités contrôlées avaient mis en place des procédures visant à garantir que les contrôleurs légaux des comptes et les cabinets d'audit disposaient des ressources nécessaires à la réalisation de leurs missions d'audit légal.

Toutefois, la Cour a également constaté que les dirigeants d'entités contrôlées avaient mis en place des procédures visant à garantir que les contrôleurs légaux des comptes et les cabinets d'audit disposaient des ressources nécessaires à la réalisation de leurs missions d'audit légal. Elle a également constaté que les dirigeants d'entités contrôlées avaient mis en place des procédures visant à garantir que les contrôleurs légaux des comptes et les cabinets d'audit disposaient des ressources nécessaires à la réalisation de leurs missions d'audit légal.

---

(1) Rapport d'activité 2007-2010 de la Commission de contrôle des comptes d'entités d'intérêt public, p. 12.

[illegible] [illegible] [illegible] [

Chapitre 3

Représentativité des moins de 35 ans

Groupes d'âge	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Moins de 35 ans	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
35 ans à 54 ans	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
55 ans et plus	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Enfin, deux personnes ont quitté la Commission, dont une pour la retraite. D'ici le mois de mars 2016, quatre personnes seront admissibles à la retraite.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

2012	2013	2014
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Formation du personnel

En 2013-2014, la Commission a consacré 20 797 $ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars, dix-sept employés représentant 70,8 % de l'effectif régulier ont participé à au moins une activité de formation pour un total de quarante-sept jours. La Commission a consacré aux activités de développement du personnel 1,1 % de la masse salariale et atteint ainsi la cible gouvernementale fixée à 1 %.

Budget consacré à la formation et au développement du personnel

Année	Personnel	Coûts	Nombre de jours de formation	Pourcentage de la masse salariale (%)
2009-2010	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2010-2011	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2011-2012	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2012-2013	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2013-2014	17 (70,8)	20 797 $	47	1,1

Près de la moitié du budget ([illegible] %) dédié à la formation et au développement du personnel a été consacrée à deux domaines particuliers : celui des congrès, colloques et conférences pour près du [illegible] des dépenses ([illegible] %) et celui de l'informatique et de la bureautique pour le reste.

[illegible]

Pourcentage des dépenses selon le domaine de formation

Domaines de formation	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Congrès, colloques et conférences	35,0 %	50,0 %	5,0 %	71,7 %	60,4 %
Administration	38,1 %	3,0 %	15,0 %	3,2 %	0,0 %
Communication	7,2 %	3,0 %	4,0 %	0,0 %	9,1 %
Informatique et bureautique	3,7 %	24,0 %	76,0 %	25,1 %	21,0 %
Autres	1,0 %	10,0 %	0,0 %	0,0 %	9,5 %

Aide à la personne

En matière de services d'aide à la personne, la Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Scien- ... Cette entente couvre les moyens mis en œuvre pour favoriser la santé et le mieux-être des personnes, dont le programme d'aide aux employés et le programme de soutien aux activités physiques. Les données relatives à cette aide sont intégrées à celles présentées par le Ministère dans son rapport annuel de gestion.

Ressources budgétaires et financières

En 2013-2014, la Commission disposait d'un budget de 2 490 600 $, ce qui correspond à une diminution de 0,23 % par rapport au budget de l'année précédente.

Évolution du budget selon la catégorie de dépenses au cours des trois dernières années et pourcentage de la variation entre les deux dernières années (en milliers de $)

Catégories	2011-2012 ($)	2012-2013 ($)	2013-2014 ($)	Variation (%)
Traitement	1 920 900	1 920 900	1 920 900	0,00
Fonctionnement	539 600	529 100	533 200	1,09
Immobilisation	20 000	20 000	20 000	0,00
Amortissement	20 000	16 500	16 500	0,00
Total	**2 500 500**	**2 486 500**	**2 490 600**	**0,23**

En 2013-2014, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 2 298 647 $, soit une variation à la hausse de 12,6 % par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique principalement par une augmentation des dépenses de traitement, celle-ci résultant des mouvements survenus au sein du personnel et du fait qu'en conséquence, quelques postes n'ont pas été occupés durant l'année complète. La Commission a par contre diminué ses dépenses de fonctionnement de près de 17 % par rapport à l'année 2012-2013.

Évolution des dépenses au cours des deux dernières années (en milliers de $)

Catégories	Dépenses réelles 2012-2013 ($)	Dépenses réelles 2013-2014 ($)	Écart ($)	Variation (%)
Traitement	1 518 063	1 841 092	323 029	21,3
Fonctionnement	492 468	434 782	-57 686	-11,7
Immobilisation	14 295	19 765	5 470	38,3
Amortissement	17 101	3 008	-14 093	-82,4
Total	**2 041 927**	**2 298 647**	**256 720**	**12,6**

Les frais occasionnés par la participation d'experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collèges et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. Au cours de l'année, 61 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des comités s'élèvent à 32 366 $, ce qui représente 6,1 % du budget de fonctionnement et une diminution comparativement à l'an dernier (6,3 %). L'écart s'explique en partie par le fait que trois des huit consultations auprès des membres des comités consultatifs ont eu lieu par voie électronique.

Participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Années	Nombre de personnes	Coûts ($)	% budget de fonctionnement
2009-2010	76	125 762	19,9
2010-2011	54	58 450	10,5
2011-2012	65	84 832	15,7
2012-2013	71	66 770	12,4
2013-2014	61	32 366	6,1

Ressources informationnelles

En 2013-2014, la Commission a consacré 20 750 $ pour assurer le développement et la mise à jour de ses ressources informationnelles. Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 985 $ consacrés à l'acquisition des mises à jour et des droits d'utilisation pour différents logiciels;
- 19 765 $ consacrés au développement du parc informatique.

La rubrique « Gestion des ressources informationnelles » présentée au prochain chapitre contient l'information pertinente à ce sujet ainsi que celle relative à l'élaboration et à la mise en place du projet de bureau sans papier dans les processus d'évaluation de la Commission.

Chapitre 4

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités est présenté dans le chapitre consacré aux résultats, il est question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, la Commission a tenu dix réunions totalisant dix jours et demi. Lors de ces réunions, elle a adopté 128 rapports d'évaluation et elle en a transmis 103 aux collèges concernés. La différence entre le nombre de rapports adoptés et transmis s'explique par le fait que certains d'entre eux ont été adoptés à la fin de l'année 2013-2014 et transmis aux collèges concernés au mois de juillet 2014.

Comité de liaison

Dans la foulée des travaux sur la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a décidé de créer un comité de liaison à l'automne 2013. Ce comité est composé de neuf personnes provenant du réseau : cinq représentants des cégeps, deux des collèges privés subventionnés et un représentant respectivement des collèges privés non subventionnés et des écoles gouvernementales. La présidente de la Commission et les commissaires sont également membres du comité. Enfin, la secrétaire générale de la Commission agit à titre de secrétaire de ce comité. La liste des membres du comité est présentée à l'annexe III. Ce comité est un lieu d'information et d'échanges visant à assurer une communication efficace entre la Commission et les représentants du réseau collégial concernant les divers volets du mandat de la Commission, et ce, dans l'optique de l'amélioration continue des pratiques en matière d'évaluation. En 2013-2014, le comité s'est réuni à quatre reprises.

Accueil de délégations étrangères

Au cours de l'année, la Commission a reçu deux délégations étrangères. Ces rencontres, souvent jumelées avec celles d'autres organismes, ont porté sur la mission, le mandat et le fonctionnement de la Commission ainsi que sur ses procédures et ses mécanismes, le tout situé dans le contexte de la réglementation de l'enseignement collégial québécois. En janvier 2014, elle a ainsi rencontré des représentants de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'enseignement Supérieur (ANAQ-SUP), organisation ayant pour mission d'assurer la qualité de l'enseignement et de la formation dans les institutions d'enseignement supérieur privés et publics du Sénégal. Le résultat de cette rencontre s'est matérialisé, au mois d'avril, par la signature d'une entente en vue d'établir un partenariat favorisant les échanges sur les processus et les outils respectifs de même que l'exploration de programmes de partage de l'expertise et de collaboration à des activités communes ou propres à chaque organisation. En collaboration avec l'Association canadienne des collèges communautaires du Canada (ACCC), la Commission a aussi rencontré des représentants du Secrétariat de l'enseignement professionnel et technologique du ministère de l'Éducation du Brésil (SETEC) en mars 2014.

Publications

En 2013-2014, la Commission a publié les quatre documents suivants : *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée*, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Guide des experts*, *Plan d'action de développement durable 2010-2015* et son *Rapport annuel de gestion 2012-2013*. Ce dernier a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 mai 2013. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'annexe IX, page 83.

La Commission a continué d'alimenter son site Internet en y déposant le résultat de ses évaluations. Le site compte actuellement près de 2 300 rapports d'évaluation adressés aux collèges depuis 1993 ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

Éthique et déontologie

Le code de déontologie des membres de la Commission a été adopté en avril 2000 et révisé en février 2007. Le texte intégral du code se retrouve à l'annexe X, page 87.

La Commission a également formalisé ses pratiques déontologiques relatives à ses opérations d'évaluation dans un code élaboré à l'intention des personnes agissant à titre d'experts au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité créé dans le cadre des opérations d'évaluation qu'elle conduit dans les établissements. Ce code est accessible sur le site Internet de la Commission[7]. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage ainsi à éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé. Elle remplit une déclaration d'intérêts comportant la liste des établissements susceptibles de la placer en situation de conflit ainsi que son engagement à la confidentialité.

7. http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/liste_documents/SAQC_Guide_experts_Janvier_2013.pdf

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique (LRQ, chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Embauche totale au cours de la période 2013-2014, selon le statut de l'employé

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
1	2	0	0	3

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2014[8]

Effectif total (personnes)	29

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Au même titre que les ministères et organismes gouvernementaux, la Commission doit atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Une des trois personnes embauchées au cours de l'année fait partie des groupes cibles. La Commission atteint ainsi le taux d'embauche visé de 25 %, ce qui n'était pas le cas lors des trois années précédentes.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Après consultation du Secrétariat du Conseil du trésor et étant donné la logique des petits nombres et le souci de préserver la confidentialité des personnes concernées, il a été convenu que la Commission ne présente pas les tableaux concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier. Les taux relatifs à l'embauche des jeunes et à la représentativité des moins de 35 ans se retrouvent sous la rubrique « Recrutement et renouvellement du personnel » à la page 22 du présent rapport.

8 Incluant deux postes en prêt de service.

Services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial s'oblige par de services directs aux citoyens.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

La Commission a amorcé au cours de l'année 2011-2012 les travaux de refonte de son site Internet en vue de se conformer aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité des documents téléchargeables et du multimédia. Elle n'a pas été en mesure de réaliser les travaux prévus cette année. Ils ont eu cours de l'année suivante. Cette situation s'explique par le fait que les personnes responsables de ce dossier n'ont pu y consacrer assez de temps pour assurer l'avancement des travaux. Comme il en est fait mention dans la section consacrée à la gestion des ressources informationnelles, la refonte a été confiée, au printemps 2012, au Centre de services partagés du Québec. Deux professionnels et un technicien seront plus particulièrement mis à contribution lors de la réalisation du site (informatique, communication et documentation).

Le site Internet de la Commission est un site informatif constitué essentiellement d'un peu plus de 3 300 rapports d'évaluation. Après avoir défini les besoins en formation des membres du personnel affectés aux tâches reliées à la production de documents accessibles ainsi qu'à leur validation, la Commission a confié à une firme spécialisée en la matière le soin d'élaborer une formation adaptée à ces besoins. La formation a été donnée aux membres du personnel visés en juillet 2012. Au cours de l'automne suivant, des travaux ont été entrepris afin de rendre conformes aux standards les modèles utilisés pour la création des documents déposés sur le site Internet de la Commission. Les nouvelles pratiques à cet égard seront instaurées auprès du personnel au cours de la prochaine année.

Développement durable

À la fin de l'automne 2010, la Commission a adopté et rendu public son *Plan d'action de développement durable 2010-2013*. En mars 2013, le gouvernement a prolongé de deux ans la période de mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et, en conséquence, la période d'application des plans d'action qui s'achevait le 31 mars 2013 a été allongée jusqu'au 31 mars 2015.

En 2012-2013, la Commission a ajouté un troisième indicateur et une cible à son objectif organisationnel visant l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de mesures à appliquer au sein de la Commission. Cet ajout indicateur porte sur l'acquisition d'un système de vidéoconférence dans le but de développer des pratiques d'accompagnement à distance des collèges et de diminuer ainsi les déplacements du personnel.

En décembre 2012, la Commission a arrêté son plan d'action aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec. Elle s'est ainsi dotée d'un quatrième objectif organisationnel relatif à la valorisation du travail des artistes québécois accompagné d'une action visant la mise en

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

Objectif gouvernemental

Promouvoir le développement et la promotion d'une culture de la prévention en matière des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Objectif organisationnel

Promouvoir et maintenir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Action

Offrir du personnel un environnement de travail favorisant la santé et la sécurité

Cible et indicateur

1) Y parvenir ou non le cas échéant.

2) Nombre d'activités organisées

Résultats de l'année

La cible de l'indicateur a été modifiée en décembre 2014. La sous-direction a été amenée à réorienter ses ressources humaines en réponse au changement d'orientation de la direction et de la haute gestion. Ceux-ci ont mené à une révision de la cible pour l'exercice. La cible a été atteinte.

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Objectif gouvernemental

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écologiquement responsable en vue des économies et des bienfaits pour la société

Objectif organisationnel

Favoriser l'adoption de pratiques écologiquement responsables par l'administration et la promotion de comité d'employés au sein de la commission d'appel des marchés de l'administration centrale

Action

Mettre en œuvre des pratiques et des activités écologiques qui répondent aux exigences de la politique pour un gouvernement écologiquement responsable

Cible et indicateur

1) Adoption de ressources officielles au cours de l'année 2014.

2) Date d'accomplissement de la mise en œuvre des mesures écologiques et nombre des objectifs atteints de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écologiquement responsables

Résultats de l'année

L'année de référence de la cible a été modifiée pour la ramener à 2014 conformément à la date d'entrée en vigueur du cadre de gestion par les cas. Aucun résultat significatif n'est à signaler. Le comité de la commission appel d'offres a été établi et tenue la première réunion officielle par vidéoconférence.

Cible et indicateur

1) Le nombre d'activités de sensibilisation du personnel, au cours de 2014

2) Nombre de sensibilisations du personnel

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Cible et indicateur

1) Le nombre de politiques ou mesures d'acquisitions écologiques établies, au cours de 2014

2) Nombre de mesures ou de politiques d'acquisitions écologiques établies

Résultats de l'année

Certaines mesures relatives aux pratiques écologiques, aux normes d'acquisitions, de responsabilisation des fonctionnaires et d'organisations, au recyclage des matériaux et des matières, en date 2014 ont été établies avec des activités d'établissement écologique dans la société. Malgré, un fonctionnaire n'est signifié à son cadre d'un des cadres et des fonctionnaires dans des catégories de différentes agents ou sont particulière à différentes des matières. Mais il n'est pas prévu de fin des des personnes.

Fiche de indicateur

1. [illegible] de la [illegible]
2. [illegible] [illegible] [illegible]

Mécanisme de Calcul

[illegible]

Fiche de indicateur

1. [illegible] de [illegible]
2. [illegible] [illegible]

Mécanisme de Calcul

[illegible]

Fiche de indicateur

1. [illegible] [illegible] [illegible]
2. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Mécanisme de Calcul

[illegible]

Rapport gouvernemental

[illegible]

Rapport [illegible] de l'agenda 2-1 de la cellule de [illegible]

[illegible]

Rapport organisationnel

[illegible]

Annexe

[illegible]

Fiche de indicateur

1. [illegible] [illegible]
2. [illegible] [illegible] [illegible]

Mécanisme de Calcul

[illegible]

Liste

1. [illegible] [illegible]

Mécanisme de Calcul

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Selon la gouvernance gouvernementale en vigueur concernant la gestion des ressources informationnelles, la Commission a procédé, en février 2018, à la validation des orientations retenues pour l'implantation du bureau sans papier auprès du dirigeant sectoriel de l'information du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Après avoir reçu la confirmation qu'elle pouvait poursuivre ses travaux sans toutefois se démarquer dans le processus *prévu pour les développements informatiques ayant une certaine envergure*, la Commission a examiné les solutions disponibles sur le marché et ayant pour elle qui lui permettait de combler le plus grand nombre de ses besoins au moindre coût. En avril 2018, elle a procédé au choix d'un fournisseur et à la mise en place de la solution selon le calendrier d'implantation prévu. En parallèle, elle s'est assuré que les personnes qui auraient à modifier leurs pratiques de travail, notamment leur rôle dans les établissements, bénéficieront de la formation et des outils requis. Par ailleurs, la Commission a communiqué à quelques reprises avec les collèges pour les informer du virage numérique dans la transmission de documents et des exigences que cela entraînerait dans la préparation de leurs documents à transmettre. Enfin, en juin 2018, elle a communiqué avec une douzaine d'entre eux pour leur présenter la solution informatique et les inviter à participer à une phase d'expérimentation permettant de valider son bon fonctionnement avant d'en faire la présentation officielle aux collèges.

Bonis au rendement

Le décret du 27 mars 2013 portant sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein prévoit ce qui suit : le maximum de la grille des pourcentages de boni au rendement correspond à 6 % pour toute cote d'évaluation obtenue pour l'année de référence du 1er avril 2013 au 31 mars 2018.

Pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2013 au 31 mars 2018, aucun boni au rendement n'a été accordé, au cours de l'exercice 2017-2018, au cadre et aux membres de la Commission en poste à ce moment-là.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation ne concerne la Commission.

Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

ANNEXES

DEPUIS 1993 / ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER

Québec

Annexe I

Organigramme au 31 mars 2014

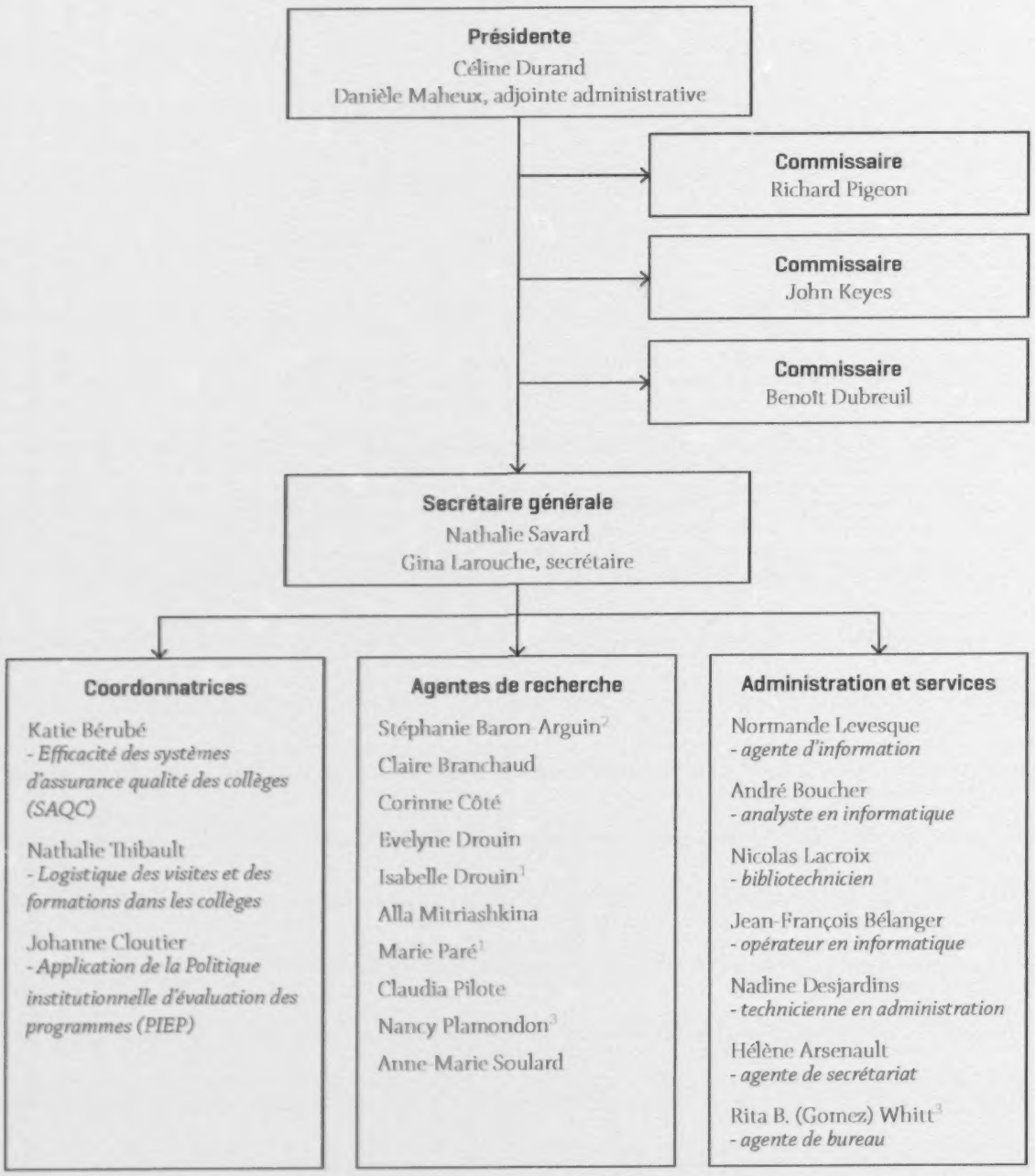

1. Personnel en prêt de service
2. Personnel en congé de maternité
3. Personnel occasionnel

Annexe II
Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités consultatifs au 30 juin 2014

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

John Keyes
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Katie Bérubé
Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Sylvie Bernier
Conseillère pédagogique en formation continue
Cégep de l'Outaouais

Nicole Bilodeau
Directrice générale
Collège Mérici

Josée Bouchard
Analyste de la planification et de l'évaluation
Collège régional de Champlain

Christian Corno
Directeur des études
Collège Marianopolis

Marcel Côté
Directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Sylvain Delisle
Vice-recteur
Université du Québec à Trois-Rivières

Hélène Dubois
Directrice de la recherche et de l'analyse
Office des professions du Québec

Jasmine Gauthier
Directrice des études
Cégep de Jonquière

Diane Gauvin
Directrice adjointe
Collège Dawson

René Gingras
Directeur général
Cégep de Rivière-du-Loup

Suzanne Lahaie
Directrice adjointe à la Direction générale
Collège Montmorency

Vincent Larose
Directeur des ressources humaines
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Christian Pagé
Directeur des études
Collège Herzing

Francine Paquette
Directrice générale
Cégep Saint-Jérôme

Karine Provencher
Présidente du conseil d'administration
Cégep de Trois-Rivières

Robert St-Amour
Professeur de chimie
Collège Ahuntsic

Marianne St-Onge
Chargée de cours
Université Laval

Kurt Vignola
Professeur d'histoire
Cégep de Rimouski

Commissaire à la retraite depuis la fin du mois d'avril 2014, M. Richard Pigeon a dirigé ce comité depuis sa création à l'automne 2011 jusqu'à la fin du mois de mars 2014.

Comité consultatif sur l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés non subventionnés

Céline Durand
Présidente
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Evelyne Drouin
Agente de recherche
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Luc Amyotte
Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Serge Bélisle
Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Line Chouinard
Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Paulette Dupuis
Directrice des études
Cégep Garneau

Daniel Fiset
Directeur adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep du Vieux-Montréal

Gilles Kirouac
Secrétaire général à la retraite
Université Laval

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby

Suzanne Nadeau
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Montréal

Ninon Saint-Pierre
Directrice des études
Collège international des Marcellines

Raymond-Robert Tremblay
Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

Commissaire à la retraite depuis la fin du mois d'avril 2014, M. Richard Pigeon a dirigé ce comité de juillet 2013 jusqu'à la fin du mois de mars suivant.

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

Benoît Dubreuil
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Johanne Cloutier
Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Rachid Bèche
Directeur général
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Jules Bélanger
Directeur de la formation continue
Cégep régional de Lanaudière

Florian Côté
Conseiller pédagogique en formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Guy Côté
Directeur des études et directeur régional de l'Est du Canada
Collège CDI

Francine Forget
Consultante en formation
Lorraine St-Cyr
Directrice générale adjointe aux opérations du Sud et de l'Ouest
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Josée Thivierge
Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

M. John Keyes, commissaire, a dirigé ce comité depuis sa création en avril 2010 jusqu'à la fin du mois de mars 2014. M. Michel Rouleau, directeur de la constituante du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, a siégé au comité jusqu'au 26 février 2014.

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2013-2014
(du 1er avril 2013 au 31 mars 2014)

Efficacité des plans stratégiques des cégeps

Luc Amyotte
Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Serge Beliale
Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Normand W. Bernier
Directeur général
Collège Vanier

Denyse Blanchet
Directrice générale à la retraite
Collège Montmorency

Michèle Bouchard
Conseillère pédagogique à la retraite
Collège d'Alma

Michèle Comtois
Directrice des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Paulette Dupuis
Directrice des études
Cégep Garneau

Jean Gaudreau
Directeur adjoint des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Luce Goerlach
Directrice générale à la retraite
Collège de Maisonneuve

Maliha Habel
Directrice générale
Collège de Maisonneuve

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby

Lucie Lahaie
Directrice des études à la retraite
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Jacques-André Plamondon
Professeur associé
ENAP

Kurt Vignola
Professeur d'histoire
Cégep de Rimouski

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Luc Amyotte
Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Normand W. Bernier
Directeur général
Collège Vanier

Roger Bouchard
Directeur des études à la retraite
Cégep Lévis-Lauzon

Germain Bouffard
Directeur des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Vincent Camarda
Directeur des études
Collège André-Grasset

Florian Côté
Conseiller pédagogique à la formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Louis Côté
Professeur de philosophie à la retraite
Collège d'Alma

Daniel Dolbec
Directeur des études
Collège Ellis campus de Drummondville

Lucie Lebeau
Directrice des études à la retraite
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Karoon Latour
Coordonnatrice de programme
Collège Marianopolis

Paul Lavoie
Directeur adjoint des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Bernard Legault
Conseiller à la gouvernance et à l'assurance qualité
Cégep André-Laurendeau

Johanne Myre
Directrice adjointe des études à la retraite
Collège de Bois-de-Boulogne

Johanne Renaud
Directrice des études
Collège Bart

Denis Rousseau
Directeur des études
Cégep de Trois-Rivières

Déborah Valdez
Directrices des services aux étudiants
Collège Héritage

Efficacité de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

Rachid Bèche
Directeur général
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Nadyne Bédard
Conseillère pédagogique
Collège de Maisonneuve

Jules Bélanger
Directeur de la formation continue
Cégep régional de Lanaudière

Johanne Bouchard
Présidente
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.

Lise Boyle
Conseillère pédagogique
Cégep John Abbott

Luc Carrier
Professeur assistant pédagogique
Collège April-Fortier

Brenda Gareau
Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Jérôme

Luc Lafontaine
Directeur des opérations
Musitechnic Formation

Sylvie Lord
Conseillère spéciale du directeur général
Collège Vanier

Suzanne Métras
Conseillère pédagogique
Service du développement pédagogique et institutionnel
Cégep de Sainte-Foy

Guy Papillon
Directeur des études à la retraite
Cégep de Saint-Hyacinthe

Ghislaine Picard
Directrice des études
Campus Notre-Dame-de-Foy

Louis Pilote
Professeur de français à la retraite
Cégep de Sainte-Foy

Luce Poulin
Directrice adjointe aux études
Collège Mérici

Robert Quesnel
Conseiller pédagogique à la retraite
Collège Lionel-Groulx

Benoît Régis
Professeur de mathématiques
Cégep de Thetford

Michel St-Onge
Coordonnateur de l'enseignement à la retraite
Université du Québec à Chicoutimi

Lorraine St-Cyr
Directrice générale adjointe aux opérations du Sud et de l'Ouest
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Marie-France Tassé
Directrice des études et du développement
Collège Inter-Dec

Annexe III

Comité de liaison

Membres du comité de liaison en 2013-2014

Membres du réseau collégial

Réjean Bergeron
Directeur des études
Cégep de Sherbrooke

Patrick Corno
Directeur de la formation continue
Cégep Saint-Laurent

Guy Côté
Directeur des études et directeur régional de l'Est du Canada
Collège CDI

Monique D'Amours
Directrice des ressources humaines
Cégep du Vieux Montréal

Viviane Dallas
Directrice des affaires éducatives et de la recherche
Fédération des cégeps

Pierre L'Heureux
Directeur général
Association des collèges privés du Québec

M. Pierre Odoutagan
Directeur général associé
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Marie-Christine Tremblay
Directrice des études
Collège La Salle

Raymond-Robert Tremblay
Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

Membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Gilles Ouvrard
Présidente

Benoît Dubreuil
Commissaire

Julie Hayes
Commissaire

Richard Pigeon
Commissaire

Nathalie Savard
Secrétaire générale

Annexe IV

Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2013-2014

Méthodologie

Pour tous les sondages réalisés au cours de l'année, le taux de satisfaction a été mesuré de la même manière. À partir d'un certain nombre d'énoncés (entre six et onze) pour lesquels les répondants ont dû indiquer leur degré d'accord (tout à fait en accord, en accord, en désaccord, tout à fait en désaccord), un taux de satisfaction a été calculé par chacun des répondants au sondage. Pour être déclaré satisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en accord » ou « en accord » pour plus de 50 % des énoncés. Pour être déclaré insatisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en désaccord » ou « en désaccord » pour plus de 50 % des énoncés. Les répondants pour lesquels il a été impossible de déclarer s'ils étaient satisfaits ou insatisfaits (parce qu'ils se sont dit en accord et en désaccord sur un nombre égal d'énoncés) n'ont pas été considérés dans le calcul du taux de satisfaction. Le taux de satisfaction correspond à la proportion de répondants déclarés satisfaits par rapport au nombre total de répondants.

Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de sanction

Afin de connaître le taux de satisfaction des collèges à l'égard de la formation et du soutien offerts par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, les directions des collèges visités ont été contactées afin qu'elles sollicitent la participation des membres de leur personnel ayant assisté aux séances tenues. Ce service demandé a pris la forme d'un sondage en ligne lancé en janvier 2014.

Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission

Au moyen d'un message et d'un lien apparaissant sur sa page d'accueil, les visiteurs du site Internet de la Commission ont été sollicités afin qu'ils répondent à un sondage anonyme en ligne.

Annexe V

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2013-2014

Efficacité des plans stratégiques des collèges (34 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (5)	Rapports définitifs (11)
Collège Shawinigan Collège d'Alma Collège de Rimouski Collège Ahuntsic Cégep de Trois-Rivières	Collège d'Alma Cégep André-Laurendeau Cégep de Chicoutimi Cégep Édouard-Montpetit Collège de Maisonneuve Collège de Rosemont Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu Cégep de Rivière-du-Loup Cégep de Sept-Îles Collège Ahuntsic Cégep de Trois-Rivières

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés (11 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (5)	Rapports définitifs (11)
Collège Bart (2013) Collège Lionel-Groulx Collège Ellis Champlain Lennoxville Institut Teccart (2013) Séminaire de Québec	Collège Bart (2013) Collège international des Marcellines Champlain Lennoxville Institut Teccart (2013) Séminaire de Québec

Efficacité de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des établissements privés non subventionnés (7 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (5)	Rapports définitifs (2)
Collège Herzing Collège Valleyfield Institut supérieur d'informatique (ISI) Institut Trebas Québec inc.	Collège CDI - Administration, Technologie, Santé Collège de photographie Marsan

Plans d'action institutionnels sur le traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission (7 rapports)

Établissements privés subventionnés (5)	Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)
Collège Lionel-Groulx Institut Teccart (2013) Séminaire de Québec	Cégep Marie-Victorin

Plans stratégiques des villages inclusant le plan de résilience (21 signataires)

Engagements additionnels (21)

Village de Mandre-Kerouanlagan
Village de Kerpont-sur-Mer – Co-référence
Village Goëlo Centre – Ring de résilience
Village de Kerellec – Co-référence

Village de la Rivière
Village Agricole de Kerpont-Mer – Co-référence
Village Côte Sud de Kerellec
Village de Pont-Meulenc – Co-référence

Politiques environnementales (17 signataires)

Politiques municipales visées (Amélioration des agroécosystèmes) (14)

Établissements publics (6)
Village d'Arlac
Village d'Arzano
Village d'Arzano – Centre d'Études collégiales des Hautes Vallées (établissement)
Village de la Rivière
Village de Montcorbier
Village de Mont-de-la-Loge
Village de Vieux-Port

Établissements grands développeurs (4)
Village Cornouaille
Village Mer
Village Croix de Kerbrust
Village Mérion

Établissements grands non-développeurs (3)
Village Kerbrust-sur-Mer
Bourse Publique Quillec-sur-Mer

Politiques municipales d'Amélioration des programmes (14)

Établissements publics (6)
Village Mérion
Village de Montcorbier
Village de Kerouanlagan
Village de Mont-de-la-Loge
Village de Vieux-Pendant

Établissements grands développeurs (4)
Village Mer
Village Croix de Kerbrust
Village Cornouaille
Bourse Publique Quillec-sur-Mer

Établissements grands non-développeurs (3)
Village Kerbrust-sur-Mer
Village Val – Laboratoires Technologie Vivant

Établissements privés à but lucratif et d'intérêt collectif (1)
Groupe Mer-Kerouanlagan

Autres données non recommandées de la Commission (13 autres)

Évaluation de l'application de la Politique Inclusive Nouvelle d'Amélioration des agroécosystèmes (12)

Village de Mont-Vivarais
Village de Kerouanlagan
Village régional de Kerouanlagan et Kerouanlagan
Village Montcorbier
Village Croix Croix-sur-Mer-Mer
Village de Mont-de-la-Loge
Village de Vieux-Pendant
Village Cornouaille
Village Montcorbier
Village Mérion

Évaluation environnementale (11)

Village de Mont-Vivarais
Village de Kerouanlagan
Village de Mont-de-la-Loge
Village de Mont-Vivarais
Village de Vieux-Pendant
Village de Vieux-Kerouanlagan
Village Mer
Village Montcorbier
Village Mérion
Village d'Arlac-sur-Mer-Mer

Programmes d'études (7 autres)

Village de Kerouanlagan
Village de Mont-Vivarais
Village de Vieux-Pendant
Village Mérion

Établissement conjoint d'éco-conseil (6)

Village de Mont-Vivarais-Kerouanlagan
Village Mont-Vivarais
Village de Vieux-Kerouanlagan-Croix
Quillec-sur-Mer-Mer
Groupe Mer-Kerouanlagan

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] [illegible]	[illegible] [illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[

4. Traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission

4.1 Plans d'action institutionnels reçus en 2013-2014 [4]

Établissements privés subventionnés [3]

[illegible]	[illegible]
Collège Centennial	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (période 2005-2008 en évaluation de programme [Sciences humaines])
Institut Teccart (2900)	Évaluation institutionnelle, plan de travail, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 [Sciences de la nature], formation générale, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

[illegible]	[illegible]
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application

4.2 Suites satisfaisantes données en 2013-2014 [6]

Établissements publics

[illegible]	[illegible]
Cégep de Rivière-Ternscamingue	1 recommandation levée pour l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes
Cégep André-Laurendeau	1 recommandation levée en évaluation institutionnelle
Cégep de Saint-Hyacinthe	3 recommandations levées en évaluation institutionnelle, 1 recommandation levée pour l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Établissement privé subventionné

[illegible]	[illegible]
Institut Teccart (2900)	1 recommandation levée pour le Plan institutionnel de travail 2011-2015

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université

[illegible]	[illegible]
Campus Macdonald	1 recommandation levée pour la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Plan d'action institutionnel de suivi des recommandations attendu [1]

Collège Vanier

Annexe VII

Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2014

Évaluation d'un programme ou d'une composante de programme

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque identifie les cinq collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques identifient ceux qui, lors de l'évaluation de programme en 2005, devaient compléter l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) réalisée en 1998-2002.

1. Opération 2005-2008 [72 établissements]

Processus d'évaluation terminé [51]

Établissements publics [35]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette**
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne**
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski**
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [16]

Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial**/*
Collège Ellis campus de Drummondville**
Collège Ellis campus de Trois-Rivières**
Collège Laflèche
Collège LaSalle**
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle**
École de musique Vincent-d'Indy**
École nationale de cirque**
Institut Teccart (2003)*
Séminaire de Sherbrooke*

Suites attendues (14)

Établissements publics (11)

Collège d'Alma
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin**
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais**
Cégep de Sept-Îles**
Collège Vanier**

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici

Suites en cours d'évaluation à la Commission (7)

Établissements publics (6)

Collège Édouard-Montpetit**
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep John Abbott
Collège de Maisonneuve
Cégep de Saint-Félicien**
Cégep de Sherbrooke

Établissements privés subventionnés (1)

Collège O'Sullivan de Montréal

2. Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 (8 établissements)

L'évaluation a touché dix-neuf établissements. Depuis, le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et onze établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour les neuf établissements offrant encore une formation collégiale au cours de l'année 2013-2014.

Processus d'évaluation terminé (7)

Collège CDI /Administration. Technologie. Santé
CDE Collège
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Nouvelle autoévaluation (1)

École du Show-Business : évaluation du programme *Agent de commercialisation* et application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes pour juin 2014.

3. Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 (84 établissements)

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, 3 établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

Un astérisque identifie les trois collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé (81)

Établissements publics (57)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
- Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de La Pocatière
- Centre d'études collégiales de Montmagny
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin :
- Campus Beth Jacob et Chaya Mushka[9]
- Torah and Vocational Institute
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rimouski
Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
Institut maritime du Québec (Rimouski)
Collège de Rosemont
- Cégepédistance (Rosemont)
Cégep de Saint-Félicien
- Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
- Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (18)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'affaires Ellis inc.
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafléche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy
Séminaire de Sherbrooke*

9. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant alors du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus Macdonald
Conservatoire de musique de Montréal
Conservatoire de musique de Québec
Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Suites en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public (1)

Collège de Maisonneuve

Suites attendues (2)

Établissements publics (2)

Collège Édouard-Montpetit
Collège Vanier

4. Évaluation des programmes *Techniques administratives* et *Coopération* en 1996-1999 (59 établissements)

L'évaluation a touché 67 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

Un astérisque identifie le collège dont le dossier est inclus dans son plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé (58)

Établissements publics (50)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis inc.
Collège de L'Assomption
Collège Bart (1975)[10]
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public (1)

Collège de Maisonneuve

10. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC – LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation institutionnelle

Opération réalisée en 2000-2004 (72 établissements)

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque identifie les six collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement tout gré des suites aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé (45)

Établissements publics (26)

Cégep de Châteauguay*	Collège Héritage	Cégep de Saint-Hyacinthe*
Collège d'Alma	Cégep régional de Lanaudière	Cégep de Saint-Laurent
Cégep André-Laurendeau*	Cégep Marie-Victorin	Collège Shawinigan
Collège de Bois-de-Boulogne	Cégep Limoilou	Cégep de Sherbrooke
Collège Dawson	Collège Lionel-Groulx	Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Drummondville	Collège Montmorency	Cégep de Valleyfield
Collège François-Xavier-Garneau	Cégep de Sainte-Foy	Collège de Valleyfield
Collège Gérald-Godin	Cégep de Saint-Félicien	Cégep de Victoriaville
Cégep de Granby Haute-Yamaska	Cégep de Saint-Jérôme	

Établissements privés subventionnés (16)

Campus Notre-Dame-de-Foy	Collège LaSalle	Conservatoire Lassalle
Collège André-Grasset	Collège LaSalle	École de musique Vincent-d'Indy
Collège Bart (1971)	Collège Marianopolis	Institut Teccart*
Collège Centennial	Collège Mérici	Séminaire de Sherbrooke*
Collège international des Marcellines	Collège O'Sullivan de Montréal	
Collège Jean-de-Brébeuf	Collège O'Sullivan de Québec	

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (3)

Campus Maisonneuve*
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues (18)

Établissements publics (18)

Collège Ahuntsic	Cégep de La Pocatière	Collège de Rosemont
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Lévis-Lauzon	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de Matane	Cégep de Saint-Jérôme
Collège régional Champlain	Cégep de Percé	Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Rimouski	Collège Vanier
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep de Rivière-du-Loup	Cégep du Vieux Montréal

Suites en cours d'évaluation à la Commission (4)

Établissements publics (3)

Collège Édouard-Montpetit	Cégep de Joliette
Cégep John Abbott	Collège de Maisonneuve

Réévaluations à faire (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Ellis campus de Drummondville – janvier 2013
[illegible]

Collège Ellis campus de Trois-Rivières – janvier 2013
[illegible]

Évaluations reportées à une date ultérieure (3)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Évaluation des politiques institutionnelles et de leur application

1. Évaluation des PIEA et de leur application

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en 2005-2012 (30 établissements)

L'évaluation a touché 30 établissements et depuis, 5 d'entre eux ont leurs activités collégiales. Le tableau porte donc sur la situation pour 25 établissements.

Un astérisque identifie les sept collèges dont la dernière date leur plus récent exercice de suivi. Les autres ont reçu leurs recommandations.

Processus d'évaluation terminé (14)

Établissements publics (13)

Cégep de Gaspé–Percé-Carleton*	Cégep de Granby Haute-Yamaska	Collège de Rosemont
Collège d'Alma	Collège Montmorency	Cégep de Saint-Hyacinthe*
Cégep André-Laurendeau*	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Baie-Comeau	Cégep régional de Lanaudière à Joliette	Collège Shawinigan
Cégep de Drummondville	Cégep Marie-Victorin	Cégep de Trois-Rivières*
Collège Édouard-Montpetit	Cégep de Victoriaville	

Établissements privés subventionnés (1)

Collège André-Grasset	Collège Lionel-Groulx	École de musique Vincent-d'Indy
Collège Ahuntsic	Collège international des Marcellines	Institut Nazareth et Louis-Braille
Collège Dawson*	Collège O'Sullivan de Québec	Séminaire de Sherbrooke*
Collège Gérald-Godin	Collège québécois Nouvelle-Écosse/Île-du-Prince-Édouard	
Collège LaSalle	Conservatoire Lassalle	

Établissements privés non subventionnés (10)

Collège de Valleyfield de Québec	Collège Herzing	École nationale de Théâtre
Collège La Cité-Ville	Collège Inter-Ville	École nationale de Théâtre du Canada
CNC-Collège	Collège multi-Hémisphères de Québec inc.	
Collège CDI Télécommunications Technologie Santé	École de Mode Musicale	

Établissement relevant d'un ministère ou d'une entreprise (1)

Campus Macdonald*
Institut de technologie agroalimentaire

Autres situations (11)

Établissements publics (10)

Collège Ahuntsic	Cégep de La Pocatière	Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Lévis-Lauzon	Cégep de Saint-Laurent
Collège de Bois-de-Boulogne	Cégep Lionel-Groulx	Cégep de Sept-Îles
Collège Dawson	Collège Marie-Victorin	Cégep de Sherbrooke
Collège Édouard-Montpetit	Cégep de Matane	Cégep de Trois-Rivières
Collège François-Xavier-Garneau	Collège Montmorency	Collège de Valleyfield
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep de Rimouski	Collège Vanier
Cégep de Jonquière	Cégep de Rivière-du-Loup	Cégep de Victoriaville
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	Cégep de Saint-Félicien	

Établissement privé subventionné (1)

Collège Jean-de-Brébeuf

[illegible]

[illegible] (1)

[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]

[illegible] (2)

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] (1)

[illegible]

[illegible] (1)

[illegible] (1)

[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible] (1)

[illegible]

[illegible] (1)

[illegible] (1)

[illegible]

[illegible] (1)

[illegible]

[illegible] (1)

[illegible]

[illegible] (suite)

[illegible]

[illegible]

Tableau 1 [illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

6. Évaluation des FEDER et de leur application

Évaluation de l'application de la [illegible] communautaire (Évaluation des programmes FEDER sur [illegible] 2007-2013 [illegible])

[illegible]

[illegible]

Processus d'évaluation mandaté [illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

Approche intégrée du traitement des suivis des collèges

Collèges ayant élaboré, à la demande de la Commission, un plan d'action institutionnel au 30 juin 2014

Établissements publics [3]

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), formation générale
Cégep André-Laurendeau	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), formation générale, Techniques administratives
Cégep de Saint-Hyacinthe	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle

Établissements privés subventionnés [3]

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Collège Centennial	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences humaines)
Institut Teccart (2003)	Évaluation institutionnelle, plan de réussite, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (Sciences de la nature), formation générale, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Établissement	Opérations d'évaluation touchées
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application

Annexe VIII
Opérations complétées au 30 juin 2014

Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 (11 établissements)

L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

Établissements privés non subventionnés

Académie internationale du design et de la technologie
Collège Apeil Portier
Les Ateliers de haute couture de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 (61 établissements)

L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ayant été créés ultérieurement, le nom de l'établissement d'alors – Cégep Joliette De Lanaudière – est retenu dans la présente liste.

Établissements publics (51)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep John Abbott
Cégep du Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de l'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège LaSalle
Collège Mariannopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation des programmes *Informatique* en 1994-1996 (49 établissements)

L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ayant été créés ultérieurement, le nom de l'établissement d'alors – Cégep Joliette-De Lanaudière – est retenu dans la présente liste.

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI
Collège Herzing

Évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 (31 établissements)

Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ayant été créés ultérieurement, les noms des établissements d'alors – Cégep Joliette-De Lanaudière et Collège de L'Assomption – sont retenus dans la présente liste.

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de L'Assomption
Collège Lafléche

Annexe IX
Publications de la Commission depuis 1993

Plans stratégiques

- *Plan stratégique 2012-2017* — (2013)
- *Plan stratégique 2007-2012* — (2007)

Documents d'orientation

- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* — (2013)
- Approche intégrée du traitement des suivis des collèges — (2013)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence* — (Deuxième édition, 2012)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* — (Deuxième édition, 2011)
- *Évaluation d'un programme et de l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* — (2010)
- *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations* — (Deuxième édition, 2009)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* — (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* — (2008)
- *Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages* — (2006)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales* — (1994)
- *L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* — (1994)

Version anglaise

- *Evaluating the effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges – Orientations and Framework* — (2013)
- *The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations — (Second edition 2009)*
- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* — (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps* — (2008)
- *Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* — (2006)
- *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines* — (1994)
- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines* — (1994)
- *Evaluating Programs of Studies — General Guidelines* — (1994)

Guides d'évaluation

- *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales* — (2010)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* — (2001)
- *L'évaluation institutionnelle* — (2000)
- *La composante de la formation générale des programmes d'études* — (1997)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* — (1997)
- *Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* — (1996)
- *Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* — (1996)
- *Le programme de Sciences humaines* — (1995)
- *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* — (1994)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde* — (1994)
- *Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique* — (1994)

Version anglaise

- *The Institutional Evaluation — (2000) The General Education component of Programs of Studies* — (1997)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* — (1996)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* — (1996)
- *The Social Science Program* — (1995)
- *General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the* Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- *The Computer Science Program, Programmer/Analyst and* Micro-Computer Technology — (1994)

Cadres d'analyse

- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* — (2010)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* — (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* — (2008)
- *Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* — (2006)

Version anglaise

- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* — (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps* — (2008)
- *Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* — (2006)

Rapports synthèses

- *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables* — (2012)
- *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* — (2009)
- *Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges* — (2004)
- *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* — (2004)
- *Évaluation d[illegible] programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002)* — (2003)
- *Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* — (2002)
- *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études* — (2001)
- *Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives* — (1999)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999* — (1999)
- *Évaluation du programme de Sciences humaines* — (1997)
- *Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde* — (1996)
- *Évaluation des programmes d'Informatique* — (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse* — (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse* — (1995)

Version anglaise

- *Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies* — (2001)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 1993-1994 à 2000-2001
- Rapports annuels de gestion : 2001-2002 à 2012-2013

Autres publications

- *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée* — (2014)
- *Plan d'action de développement durable 2010-2015 (révisé en décembre 2013)* — version Web seulement
- *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges – État de situation* — (2012)
- *Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation* — (2008)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme*
  Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec — (1997) Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – *Case Study Evaluating Programs of Study in Québec* — (1997)

Consultations

- *Tournée des collèges 2006* — (2005)
- *À l'écoute des partenaires* — (2006)

Version anglaise

- *2006 College Tour* — (2005)

Annexe X

Code de déontologie des membres de la Commission

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

La Commission a notamment le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. La Commission évalue la réalisation des activités relatives à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il sera habilité des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission entend privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission se voit, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans la présente règle de déontologie. Au cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit mettre en œuvre moyens pour la réussite de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.

3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et manœuvre à teneur politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre est garant de l'égalité dans une optique d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équitables pour des situations similaires.

5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en agissant avec attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée rapidement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.

6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes rencontrées et la qualité de leur relation aux préventions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.

7. Le membre s'en tient à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et ce tenu, à cette moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions et ne peut prendre connaissance d'une telle information.

8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévues à l'article 11 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

9. Dans les dossiers qu'il a à prendre connaissance la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.

10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit dénoncer à l'objet de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de poser sa candidature à une charge publique élective, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit refuser de se laisser influencer par des préoccupations ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.

13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se retirer devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.

[illegible]

[illegible]

[illegible]